

## **CH/Caisse pension PUBLICA: CF adopte mesures pour compenser baisse prestations**

Berne (awp/ats) - Le personnel fédéral ne devrait pas subir de plein fouet la baisse du taux de conversion des rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Le Conseil fédéral a adopté mercredi des mesures pour compenser la baisse des prestations, dont une hausse des cotisations.

Au nom de la croissance de l'espérance de vie, PUBLICA a décidé de baisser son taux de conversion de 6,53% à 6,15% au 1er juillet. Sans mesures d'accompagnement, cette baisse réduirait sensiblement les rentes de vieillesse.

Ainsi, un assuré qui pouvait compter jusqu'ici sur une rente de 3000 francs par mois lors de sa retraite à 65 ans ne recevrait plus que 2823 francs. L'Organe paritaire de la caisse de prévoyance a élaboré deux mesures d'accompagnement permettant de maintenir dans une large mesure le niveau de prestations actuel.

Premièrement, les provisions explicitement constituées dans le but d'atténuer les effets découlant de modifications des bases de calculs seront réparties entre les comptes de vieillesse des assurés.

Deuxièmement, le Conseil fédéral a approuvé une hausse de 6,18% des cotisations d'épargne.

Pour les assurés de plus de 35 ans, la Confédération prend cette augmentation à sa charge. Pour les assurés de 22 à 34 ans, la hausse est assumée à parts égales par l'employeur et l'employé. Cette mesure conduira à des dépenses supplémentaires de 36 millions de francs par an. La modification n'aura aucune répercussion sur les rentes en cours.

Même en dissolvant les provisions, il restera un découvert de 320 millions de francs grevant les réserves pour fluctuations de valeur. Le degré de couverture de la caisse, qui atteint plus de 104%, diminuera alors d'environ 1,5 point.

En cas de sous-couverture, le gouvernement compte demander une contribution aux Chambres fédérales. Il veut ainsi éviter aux assurés de devoir sortir leur portemonnaie.

ats/sm